

### Sous-section 3.—Volume d'affaires transigées par l'intermédiaire des banques.

Dans les sociétés industrielles avancées l'argent proprement dit n'est que "la petite monnaie du commerce". La forte somme dans les transferts monétaires, particulièrement quand il s'agit de grandes transactions, se fait par l'intermédiaire des banques. Ainsi, il a été estimé qu'aux Etats-Unis en 1917, environ 6 p.c. de toutes les transactions commerciales du pays étaient financées au moyen d'argent et les autres 94 p.c. au moyen de chèques. De même, si nous connaissions mieux le chiffre global de tous les chèques payés par les banques ou débités aux comptes de leurs clients nous aurions un état presque absolu du volume d'affaires transigé et une mesure presque absolue des activités commerciales du pays.

Des statistiques de cette nature ont d'abord été obtenues par le relevé des opérations des chambres de compensations—places où les représentants de toutes les banques se rencontrent quotidiennement dans les principales villes et présentent pour acquittement les billets des autres banques et les chèques sur d'autres banques et qui ont été honorés par leurs institutions dans le cours ordinaire des affaires. Au Canada, les premières chambres de compensation établies sont celles d'Halifax (1887), de Montréal (1889), de Toronto (1891), d'Hamilton (1891) et de Winnipeg (1893), et leur nombre a été subséquemment augmenté jusqu'à 32. En ces dernières années, à la suite de la réduction dans le nombre de banques résultant des amalgamations, la proportion des transactions interbancaires figurant dans les compensations et montrant le grand total des opérations bancaires a décliné et on a trouvé que la mesure des opérations bancaires était plus juste si on la prenait dans le total des débits bancaires, c'est-à-dire, le total des chèques débités aux comptes des clients de toutes les banques. Le total des débits à toutes les succursales de banque situées dans les villes canadiennes ayant des chambres de compensations a été calculé pour l'année 1924 et les années suivantes pour le Bureau Fédéral de la Statistique par l'Association des Banquiers Canadiens et le Bureau en fait la publication mensuelle et annuelle avec analyses interprétatives. De plus, afin d'avoir une estimation de la proportion des transactions bancaires en dehors des villes ayant des chambres de compensations, l'Association des Banquiers a fourni pour le mois de janvier 1929 le grand total de tous les chèques débités aux comptes de toutes les succursales des banques du Canada. Les résultats ont paru dans la Revue Mensuelle de la Situation Economique, publiée par le Bureau, livraison février 1929, et montrent que la somme globale des transactions en dehors des cités ayant une chambre de compensations était en janvier 1929 de 14½ p.c. du grand total dans les cités ayant une chambre de compensations. Les chiffres correspondants dans les cinq régions économiques étaient comme suit: Provinces Maritimes 90.6 p.c.; Québec 6.1 p.c.; Ontario 17.2 p.c.; Provinces des Prairies 18.6 p.c.; Colombie Britannique 14.3 p.c. Il semble donc que seulement dans les Provinces Maritimes le total des débits bancaires passant par les chambres de compensations ne représente pas d'une manière adéquate le grand total de toutes les transactions commerciales de la région.

**Opérations des chambres de compensations.**<sup>1</sup>—Le tableau ci-dessous est un relevé pour les années 1928-32 du volume total des compensations inter-

<sup>1</sup> Voici comment fonctionne le fonds de compensation central: depuis le commencement de janvier 1927, les balances payables par les ou dues aux membres des chambres de compensation de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, après qu'elles ont été fixées et déclarées par le directeur de la chambre de compensation, sont communiquées tous les jours (par télégraphe pour les trois dernières) au dépositaire, —la Royal Trust Company, Montréal. Chaque banque a un compte chez le dépositaire où sont déposés des billets fédéraux. Sur réception de l'avis quotidien, celui-ci fait l'entrée respective au crédit ou au débit. Dans la pratique, les entrées du jour sont faites et les comptes balancés à midi. La banque est notifiée immédiatement de l'état de son compte; si les débits du jour dépassent la somme des billets fédéraux détenus par le dépositaire, la banque doit délivrer dans l'heure qui suit la notification une somme suffisante en billets fédéraux pour créer une balance créditrice. En autant que les quatre cités ci-dessus sont les centres de compensation de leurs districts respectifs, pratiquement la totalité des opérations bancaires du pays se trouve ajustée tous les jours à Montréal dans les écritures du dépositaire.